Conseil du 20ème arrondissement de Paris
Séance du lundi 30 novembre 2020

Vœu relatif à l'implantation et au développement d'espaces de travail partagés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et améliorer les conditions d'exercice de l'activité professionnelle en télétravail

Déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème

Le Conseil du 20ème arrondissement,

Considérant les récentes annonces gouvernementales sur l'application des mesures pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19 ;

Considérant les incertitudes sur l'avenir et la récurrence de cette épidémie ;

Considérant les inégalités sociales, territoriales et économiques, des habitants et des familles des quartiers populaires (difficultés d'accès à internet, insuffisance de matériel et d'équipement informatique, surpeuplement des logements…) existantes avant les confinements et exacerbées par ces derniers ;

Considérant la rareté des espaces de travail partagés dans l'est parisien, pourtant plus écologiques car ils mutualisent la consommation d'espace et de ressources tout en favorisant les mobilités décarbonnées ; ils s'inscrivent ainsi parfaitement dans l'idéal d'une ville plus résiliente.

Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du groupe Changer Paris du 20ème,

émet le vœu :

- Que la Mairie du 20ème, forte de l'expérience des derniers confinements, renforce les partenariats existants avec des entreprises gérant des espaces de travail partagés ;

- Que la Mairie du 20ème s'engage à plus long terme sur l'implantation et le développement d'espaces de travail partagés dans l'arrondissement.